

DÉFICIT PUBLIC

POURQUOI DOIT-ON SOUSTRAIRE UNE PARTIE DU BUDGET DE LA DEFENSE DE LA RÈGLE DES 3% ?



LA RÈGLE DES 3%



Le Pacte de stabilité et de croissance mis en place lors du Traité d'Amsterdam en 1997 impose aux Etats membres de ne pas avoir un déficit budgétaire supérieur à 3%.

UNE RÈGLE QUI FAIT FI DE LA COMPLEXITÉ

La France, par ses interventions militaires en Afrique et au Moyen Orient, contribue en grande partie de la sécurité de l'Europe.



BANDE SAHELO-SAHARIENNE
Opération Barkhane (3 000 hommes)
Mission : lutter contre les groupes armés terroristes.



IRAK
Opération Chammal (3 200 hommes)
Mission : assurer un soutien aérien aux forces irakiennes dans la lutte contre le groupe terroriste autoproclamé Daech.

AFRIQUE CENTRALE
Opération Sangaris (1 700 hommes)
Mission : rétablir une sécurité minimale en République Centrafricaine.

Cette situation qu'assume la France a un impact budgétaire non négligeable.

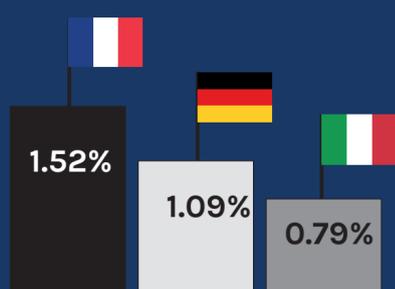
A cela s'ajoute la protection de l'Europe par la dissuasion nucléaire dont le coût est intégralement portée par la France.



LA DISSUASION NUCLÉAIRE EN CHIFFRES

10% du budget de la défense
soit
0.14% du PIB
soit
3 milliards d'€

En comparaison, l'effort de ses partenaires européens est moindre.



Part du PIB consacré au budget de la défense dans les pays de taille comparable à la France en 2013 (hors pensions).

Une différence de **0.4 et 0.7%** du PIB soit l'équivalent de **8 et 14 milliards** d'effort en plus

Elle crée une distorsion injuste qui n'est pas prise en compte par les règles européennes actuelles.

OUVRONS LA DISCUSSION SUR LA RÈGLE DES 3%

CETTE SITUATION DOIT ABSOLUMENT ÉVOLUER !

Pour ce faire, le groupe Socialiste républicain et citoyen (SRC), par la voix des députés MRC Marie-Françoise Bechtel, Jean-Luc Laurent et Christian Hutin, souhaite :



L'ouverture d'une négociation entre les Etats membres avant la fin du premier semestre 2015 afin de réviser la définition du déficit public.



Que les efforts consentis par les pays en matière de budget militaire, présentant un lien avec la défense des pays européens, soit reconnu.

CETTE BASE DOIT ÉGALEMENT SERVIR À OUVRIR UNE DISCUSSION PLUS LARGE SUR LE PÉRIMÈTRE DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE



Ainsi les effets budgétaires positifs, directs et vérifiés de certains investissements devraient également permettre l'exclusion de ces investissements de l'assiette du calcul des 3%

CESSONS D'APPLIQUER LES RÈGLES EUROPÉENNES DE MANIÈRE DOGMATIQUE !

SUIVEZ LES DÉBATS LE 8 JUIN PROCHAIN À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



MOUVEMENT REPUBLICAIN ET CITOYEN
3 avenue de Corbéra, 75012 Paris - Tél : 01 55 78 05 40



mouvementrepublicainetcitoyen



@MRC_France



mrc_france.org